

## **Charte citoyenne pour mieux vivre ensemble\***

**Une ville propre, c'est plus agréable, non ?**

- Dans la rue ou dans les parcs, ramassons les déjections de nos animaux et ne jetons rien par terre (amende de 135€ et 68€ pour les déjections).
- Le soir avant le passage des éboueurs, nous sortons nos poubelles, et nous les rentrons le plus tôt possible.
- Les encombrants sont à déposer à la déchèterie, ou nous pouvons les faire enlever, sur rendez-vous, par le prestataire de la MEL, du lundi au vendredi, de 8h à 17h)

<https://www.lillemetropole.fr/encombrantssurrendez-vous>

- La Mel et la Ville entretiennent la voirie, à nous de nettoyer nos trottoirs et nos caniveaux.

**Les nuisances sonores** sont réglementées ! (Amende de 68€)

- Pour respecter nos voisins, ne faisons pas de bricolages bruyants le dimanche et les jours fériés, à la maison ou dans le jardin. En semaine, ils sont interdits de 12h à 14h et de 19h à 9h. Samedi : interdit de 12h à 15h et de 19h à 09h.
- De même ne laissons pas nos chiens aboyer dans la rue ou dans le jardin.
- Une fête chez moi ? je préviens les voisins (ou mieux, je les invite !) et en règle générale, je ne fais pas de bruit, surtout après 22h !

**En 2, 3 ou 4 roues,** je respecte les autres usagers :

- les trottoirs sont réservés aux piétons, aux poussettes et aux fauteuils roulants, alors n'y garons pas nos voitures (amende de 135 € et mise en fourrière), respectons les places handicapées et n'y roulons pas à trottinette électrique (amende de 135 €).

### **Solidarité**

- Assurons-nous que tout va bien pour nos voisins, surtout s'ils sont âgés et seuls.
- Pour mieux les connaître, j'organise avec eux la « fête des voisins ».

### **Biodiversité**

- Evitons de tailler les haies entre le mi-mars et fin août.

Pour en savoir plus sur ma commune, comme les horaires de la piscine, ou pour signaler un problème, j'utilise l'appli « Ronchin facile » : <https://ronchinfacile.ville-ronchin.fr/>

*\* Bien vivre ensemble implique de donner l'exemple, de respecter les autres mais également de se parler.*

*Les montants mentionnés sont les montants des amendes en cas de non-respect de la réglementation.*